



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Fiche de poste N° : 13 / 2023_PEMF

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste N° : 13 / 2023_PEMF	Poste : Professeur des écoles, maître formateur (PEMF)
Descriptif et contexte du poste	<p>Le maître formateur accomplit une mission d'enseignement auprès d'élèves en sa qualité d'enseignant et une mission de formation auprès d'adultes, en sa qualité de formateur.</p> <p>Le maître formateur contribue à la formation initiale et à la formation continue des enseignants du 1^{er} degré.</p> <p>Il est un acteur clé de la formation des enseignants ou des étudiants inscrits en INSPE. En tant qu'expert de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier ; il est le garant d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle</p> <p>Le maître formateur est amené à travailler en lien avec les PEMF et l'équipe de l'INSPE ; sous la coordination conjointe de l'IENA et du chef du département de la formation continue et de l'innovation.</p>
Profil, Connaissances et compétences requises	<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'instituteur ou de professeur des Écoles Maître formateur (CAFIPEMF)- Poste à temps plein et à investir sur une durée pluri-annuelle <p>Le poste de maître formateur requiert les connaissances et compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Disposer de connaissances solides du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;- Disposer de connaissance dans le domaine de la formation initiale ;- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention ;- Se tenir régulièrement informé des avancés de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;- Être capable d'observer, d'analyser et de conseiller les étudiants ou des enseignants du 1^{er} degré ;- Disposer de compétences de communication écrite et orale ;- Avoir le sens du travail en équipe. <p>Compétences spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des compétences liées à l'enseignement en maternelle ;- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du français et des mathématiques
Missions	<p>Les missions du maître formateur sont définies dans une lettre de mission.</p> <p>Formation initiale</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueillir, informer et conseiller les contractuels alternants et les fonctionnaires stagiaires tout au long de l'année scolaire et universitaire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les contractuels alternants et les fonctionnaires stagiaires dans leurs pratiques professionnelles et leurs préparations : conception, mise en œuvre et analyse réflexive - Assurer le tutorat des contractuels alternants et les fonctionnaires stagiaires et les visites formatives sur le terrain - Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques en fonction des besoins identifiés. - Concevoir des animations pédagogiques. - Assurer des heures d'enseignement à l'INSPE, selon la maquette qui sera définie. - Participer aux actions liées à l'évaluation des contractuels alternants et des fonctionnaires stagiaires. <p><u>Formation continue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation, d'animation et d'accompagnement en lien avec les CPAIEN et sous la responsabilité de l'IEN de circonscription. - Participer aux actions de formation continue, en collaboration avec le DAPE et le DFCI de la DGEE. - Actualiser sa formation professionnelle lors des temps de documentation et d'information personnels portant sur les problématiques liées à la formation des maîtres. - Participer aux actions de formation de formateurs <p><u>Réflexion et production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des outils dans le cadre de la formation initiale et continue pour répondre aux besoins des fonctionnaires stagiaires, des étudiants contractuels et des enseignants. - Participer à des jurys d'examens ou commissions territoriales.
<p>Condition d'exercice</p>	<p>Le maître formateur est basé dans son école d'affectation, sous la responsabilité de l'IEN de circonscription. Ses missions sont coordonnées conjointement par l'IEN A, et le chef du département de la formation continue et de l'innovation.</p> <p>Pour la réalisation de ses missions, il bénéficie d'un allègement d'un tiers du service hebdomadaire d'enseignement, correspondant à 9h heures de décharge/semaine. En fonction des nécessités de service, les décharges pourront être réorganisées en concertation avec l'IEN de circonscription.</p> <p>Dans le cadre de ses missions en lien avec la formation initiale, il bénéficie d'indemnités de déplacement et d'une indemnité de tutorat.</p>
<p>Modalités de recrutement et dépôt de candidatures</p>	<p>>Les demandes de candidatures se feront du 10 janvier 2023 au 17 janvier 2023 via l'application de « campagne de mouvement du 1^{er} degré PCP et PCP VIVIER » à l'adresse suivante : https://mutation.education.pf/mut1dg</p> <p>> L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères)</p> <p>Le mot de passe de première connexion est : DgEe01 (bien respecter les majuscules et minuscules)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS.</p>